

Diplôme :
BTSA DATR

Épreuve E8 : « Accompagnement des acteurs dans leurs projets »

Définition de l'épreuve

(Références : Arrêté du 1^{er} août 2023 et Note de service DGER/SDDES/2024-350 du 27/06/2024)

Ce document a pour objet de présenter l'épreuve terminale ponctuelle qui valide la capacité C8 « accompagner les acteurs dans leurs projets », pour les candidats qui suivent une formation non semestrialisée et les candidats hors CCF.

Cette épreuve écrite de 4 h permet donc de valider la capacité C8, la capacité C7 « conduire un projet de territoire ou de structure » étant évaluée à l'oral, au travers de l'épreuve E7.

Objectifs de l'épreuve E8

Cette épreuve vise à évaluer l'accompagnement d'un projet par un animateur territorial exerçant dans une structure différente de celle dans laquelle est réalisé le projet, ce qui suppose une posture adaptée.

Cet accompagnement est envisagé dans trois dimensions :

- Des missions de médiation
- L'appui économique et juridique à un porteur de projet
- La formulation d'un conseil dans un contexte de transitions

La note de service (voir infra) précise les critères et les indicateurs d'évaluation, mais il est conseillé de se référer aux conditions d'atteinte de la capacité présentées dans le référentiel de formation pour en saisir la finalité.

Modalités d'élaboration des sujets

Les sujets sont construits conjointement par des enseignants d'ESC, de SESG-GE ou de SESG GC, et d'histoire-géographie. Si les enseignants de mathématiques sont concernés par la C8.2, ils ne seront pas mobilisés pour la rédaction des sujets lors des commissions d'élaboration des sujets.

Compte tenu de la dimension économique et financière des sujets, un enseignant de SESG sera systématiquement mobilisé dans chaque binôme de conception et de correction des copies.

Extrait de la note de cadrage DGER/SDES/2024-350 du 27/06/2024
Définition des épreuves et modalités d'évaluation du BTSA spécialité
« développement et animation de projets territoriaux »

Épreuve E8 : « Accompagnement des acteurs dans leurs projets »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les acteurs du territoire dans leur projet ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1. Contribuer à la qualité du dialogue territorial	- Prise en compte des logiques d'acteurs - Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation
C8.2. Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet	- Identification des enjeux et objectifs - Mobilisation de démarches et des moyens adaptés - Pertinence de la réponse
C8.3. Formuler un conseil dans un contexte de transitions	- Identification des éléments de contexte du conseil à apporter - Adaptation du conseil

Cette épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 4h prend appui sur un corpus d'une vingtaine de pages présentant les caractéristiques d'un projet à accompagner. Le temps de lecture est compris dans la durée de l'épreuve. Le questionnement proposé aux candidats a pour objet de permettre l'évaluation des capacités C8.1, C8.2 et C8.3.

Les documents proposés sont de natures variées : textes, documents iconographiques, données statistiques, économiques, etc. Les données économiques et financières fournies dans le cadre de l'évaluation de la C8.2 doivent être accessibles pour un animateur accompagnateur et ne pas exiger une expertise spécialisée. Si des spécificités liées à l'entreprise ou au secteur d'activité sont nécessaires, elles sont éclairées par les documents.

La situation d'évaluation doit placer le candidat dans la posture d'un accompagnateur qui assiste un porteur de projet dans sa mise en œuvre. Pour ce faire, il mobilise ses compétences techniques et méthodologiques, la spécificité de la situation présentée étant illustrée par les documents ad hoc. Il s'agit bien d'une étude de cas s'appuyant sur les documents fournis relatifs à la conception d'un projet réel ou fictif mais réaliste. A partir de cette situation concrète, le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation proposée dans son contexte territorial afin de répondre au questionnement proposé.

Examineurs :

Deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- un enseignant/formateur de SESG GE
- un enseignant/formateur d'ESC ou d'histoire géographie.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'évaluation critériée élaborée sur la base de la trame jointe en annexe 2 de la note de service.

PRECISIONS SUR L'ÉPREUVE

E 8 Accompagnement des acteurs dans leurs projets

1. Cadre capacitaire dans lequel s'inscrit l'épreuve

Au ministère en charge de l'agriculture, le fil rouge de la rénovation des diplômes consiste à rapprocher les diplômes et titres professionnels des emplois visés et de la réalité du travail en intégrant la logique de l'approche capacitaire. Selon la définition fournie par France compétences en 2019, la compétence peut être traduite comme la mobilisation par chacun, de manière pertinente, de ses propres ressources et de celles de son environnement dans des situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à atteindre.

Dans l'enseignement agricole, on considère que la compétence est spécifique à la situation réelle, qu'elle relève du monde professionnel et que la capacité est un précurseur de cette compétence. Ainsi les référentiels d'évaluation et de formation des diplômes renouvelés sont rédigés, pour les domaines professionnels, à partir de situations professionnelles significatives (SPS), construites sur la base de situations de travail réelles analysées.

Les capacités se sont donc progressivement imposées comme étant centrales dans les référentiels de diplômes renouvelés car elles précisent ce que le diplômé doit être en mesure de faire à l'issue de son parcours de formation. La capacité est définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'un individu dans différentes situations, qu'elles soient reliées au monde professionnel ou à la vie sociale. Il s'agit pour le candidat au BTSA DATR d'adapter son action et son raisonnement en mobilisant et combinant différentes ressources (savoirs, savoir-faire, comportement, aide extérieure...) pour faire face aux situations rencontrées, toujours singulières dans la réalité du travail.

L'approche capacitaire, expression qui traduit donc l'introduction de capacités dans les référentiels de diplômes et les cursus de formation, ne nie pas les savoirs, elle réinterroge leur place et celle des disciplines dans le processus de formation et d'évaluation. En effet, lors de l'évaluation d'un apprenant, il ne s'agit pas d'évaluer la seule restitution des savoirs enseignés, il ne s'agit pas d'évaluer le seul résultat d'une action, il s'agit de juger de l'élaboration, ou non, des raisonnements nécessaires à la construction de telle ou telle capacité en prenant appui notamment sur la mobilisation et l'articulation des savoirs.

Les sujets de l'EPT E8 doivent donc permettre d'évaluer la capacité du candidat à accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets. Ils sont construits comme des études de cas les plus réalistes possibles et ne peuvent donner lieu à des réponses mécaniques et de simples restitutions de connaissances. Le sujet propose une situation professionnelle dans laquelle la contextualisation est indispensable afin de permettre l'évaluation d'un raisonnement adapté, mobilisant savoirs et savoir-faire. C'est ce qu'on appelle une situation complexe : une situation présentant un problème à résoudre et qui oblige l'apprenant à opérer des choix et prendre des décisions, au regard du contexte. La tâche complexe est ouverte et donne lieu à plusieurs réponses possibles, et son résultat n'est donc jamais entièrement prévisible, quand la tâche simple est fermée et la réponse attendue de type binaire.

Les corrections des copies doivent être réalisées en cherchant à savoir si les candidats ont ou non acquis les capacités visées en appréciant le traitement des consignes à travers les critères d'évaluation et non pas en recherchant systématiquement les mots clés des indications de correction (qui ne sont que des indications).

2. Intentions et caractéristiques de l'épreuve

L'épreuve est intégrative et prend la forme d'une étude de cas contextualisée. Elle mobilise donc l'ensemble des disciplines concernées par la capacité C8, les outils mathématiques étant mobilisés par les sciences de gestion. Trois éléments caractérisent cette épreuve :

- L'étude de cas s'inscrit dans un projet qui constitue le fil rouge de l'épreuve.
- Le candidat est placé dans la situation d'un accompagnateur qui fait des propositions vis-à-vis du projet dans lequel il n'est pas le décideur final.
- Pour traiter les consignes, le candidat mobilise des savoirs et des savoir-faire. Compte tenu de la diversité du champ professionnel et de la multiplicité des situations et structures, ces savoirs et savoir-faire relèvent de deux registres :
 - o Des **éléments transversaux**, connaissances et démarches que l'étudiant doit maîtriser, par exemple des principes d'analyse financière et économique ou dans un autre registre la connaissance des compétences des collectivités locales.
 - o Des **éléments spécifiques**, liés à une situation ou structure particulière. Dans ce cas-là des documents dans le sujet fourniront des données pour permettre au candidat d'appréhender la situation dans son contexte. Dans le sujet ci-dessous, un texte précisant le statut des Missions Locales est présenté, mais dans d'autres situations, des éléments financiers caractéristiques du secteur d'activité qui n'ont pas à être connus à priori mais qui peuvent nourrir l'analyse (taux d'endettement moyen, rentabilité moyenne d'une activité...) pourraient être fournis.

Cette **épreuve intégrative** s'inscrit dans un contexte qui est le projet à accompagner. Des situations sont proposées, elles permettent d'évaluer les différentes capacités intermédiaires. Le sujet présenté propose trois mises en situation qui permettent d'apprécier chacune des trois capacités. Selon leur nature et leur richesse, il peut s'avérer possible d'apprécier ou non plusieurs capacités. Les candidats doivent se référer à la grille d'évaluation.

Quelle que soit la nature des situations proposées, le questionnement a pour objet d'apprécier l'atteinte de la capacité par une évaluation de chacun des critères, une consigne pouvant permettre d'apprécier l'intégralité des critères, ou seulement une partie d'entre eux. C'est donc à la vue de l'ensemble du questionnement que le correcteur peut porter un avis sur la performance du candidat sur chacun des critères.

L'épreuve étant intégrative, il convient de préparer les candidats à partir d'études contextualisées communes aux trois disciplines, sans oublier les savoirs mathématiques mobilisables dans l'épreuve, en vue d'atteindre les objectifs et de maîtriser au final les capacités attendues lors de l'épreuve terminale. L'enseignement est donc transdisciplinaire et s'appuie sur des activités pluridisciplinaires.

Les pages suivantes présentent :

- **Un sujet « zéro »**

Pour cet exemple de sujet, les concepteurs ont choisi de présenter deux questionnements alternatifs pour la C8.3. Ceci afin de montrer qu'à partir d'un contexte donné plusieurs situations professionnelles peuvent permettre d'évaluer l'atteinte de la capacité. Dans les sujets de session, une seule situation sera proposée aux candidats.

- **Une grille d'évaluation par paliers de compétence**

Cette grille permettra à chacun d'apprécier l'atteinte de la capacité au travers d'indicateurs de niveaux partagés.

EXEMPLE DE SUJET E8

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE E8

Option : Développement et animation de projets territoriaux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : Calculatrice

Le sujet comporte 26 pages (mais deux versions de sujet sont proposées pour la C8.3)

SUJET : Faciliter le logement des saisonniers avec la Mission Locale

Votre fonction :

Vous travaillez en tant qu'animateur territorial, au sein du Pays du Périgord Noir (PPN), où vous êtes chargé(e) d'accompagner les projets validés par le conseil d'administration. A ce titre, vous assistez la Mission Locale du Périgord Noir qui porte un projet concernant le logement des travailleurs saisonniers.

Descriptif du projet à accompagner :

Les emplois dans la restauration, le commerce, le tourisme, l'agriculture ou l'industrie nécessitent d'avoir un logement proche ou un moyen de locomotion. Or, 68% des jeunes déclarent ne pas être mobiles au-delà de leur commune ou canton de résidence et seulement 32% possèdent une voiture ou une moto (source Imilo). En outre, l'offre de logement est également problématique car les propriétaires préfèrent louer à la semaine pendant la période estivale. Dans le Périgord Noir, 25,2% des logements sont des résidences secondaires (contre 9,9% en France métropolitaine (source Insee 2020)). Il s'agit donc de mettre en relation des personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier avec un hébergeur. La Mission Locale recensera des logements destinés à des saisonniers, elle identifiera des entreprises et des jeunes, personnes volontaires, signera des conventions sécurisant la location entre le locataire, le bailleur (public ou privé), l'entreprise et la Mission Locale. Le projet implique l'employeur. Lorsqu'il souhaite bénéficier d'un hébergement pour son salarié saisonnier, il doit se porter garant moral et financier pour lui. Afin de convaincre des structures ou des particuliers d'héberger des travailleurs saisonniers, la Mission Locale du Périgord Noir s'engage à assurer un suivi des saisonniers en lien avec les employeurs pour veiller au respect des conditions de location. Une convention quadripartite pour chaque locataire est signée par tous les interlocuteurs : la structure d'accueil ou le particulier, le salarié, l'employeur et la Mission Locale Périgord Noir. Le cadre qui sera mis en place prend exemple sur une action portée par la Mission Locale Royan Atlantique.

Source : Fiche projet « étude d'opportunité par le GAL Périgord noir »

Consignes :

L'annonce du projet suscite des inquiétudes dans le territoire, des acteurs économiques du Pays du Périgord Noir vous ont fait état de ces remontées. Vous décidez de rencontrer la responsable de la Mission Locale, porteuse du projet, pour envisager une stratégie.

1. Présenter les divergences d'intérêts entre les acteurs concernés par la problématique du logement saisonnier.
2. Proposer un moyen de médiation entre ces acteurs permettant d'envisager des solutions.

Certains des administrateurs du Pays du Périgord Noir s'interrogent pour savoir si la Mission Locale est la bonne structure pour porter ce projet.

3. Justifier de l'intérêt de la structure juridique de la Mission Locale pour porter ce projet.
4. Analyser la structure financière de la Mission Locale du Périgord Noir à la vue du projet à financer.

La subvention demandée au titre du FEADER est accordée « service fait ».

5. Proposer des solutions que pourrait adopter la Mission Locale pour pallier une réduction de cette subvention.

NB : Le document 13 présente le budget annuel de l'activité dans le Pays Royannais en phase de croisière.

La lecture des documents est recommandée avant de commencer à répondre aux consignes, ils pourront être mobilisés tout au long des réponses autant que de besoin.

**Pour la C8.3, deux situations de conseil sont proposées,
elles donnent lieu à deux questionnements alternatifs**

Situation 1 :

La communauté de communes « Vallée Dordogne Forêt Bessède » au sud de Sarlat qui rassemble 9 200 habitants a décidé de promouvoir la rénovation de logements par le dispositif Périgord Noir rénov'. La Mission Locale pourrait intervenir pendant une réunion publique présentant la démarche de conventionnement.

6. Présenter les complémentarités potentielles entre ces deux dispositifs.
7. Proposer l'argumentaire de la Mission Locale pour convaincre les propriétaires de s'engager dans la rénovation de l'habitat afin de le louer à des travailleurs saisonniers.

Ou

Situation 2 :

Pour mobiliser des financements complémentaires la Mission Locale souhaite davantage solliciter des acteurs du territoire. Vous envisagez trois pistes :

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, qui, au travers de sa fondation, peut soutenir des projets.
- Les entreprises locales
- Les collectivités publiques

6. Analyser la pertinence de solliciter chacun des acteurs.
7. Proposer un argumentaire pour convaincre l'acteur retenu.

GRILLE D'ÉVALUATION première situation

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets ».

Capacités certifiées	Consignes	Critères d'évaluation	Barème
C8.1. Contribuer à la qualité du dialogue territorial	Présenter les divergences d'intérêts entre les acteurs concernés par la problématique du logement saisonnier.	- Prise en compte des logiques d'acteurs	/12
	Proposer un moyen de médiation entre ces acteurs permettant d'envisager des solutions.	- Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation	/8
C8.2. Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet	Justifier de l'intérêt de la structure juridique de la Mission Locale.	- Identification des enjeux et objectifs	/6
	Analyser la structure financière de la Mission Locale du Périgord Noir à la vue du projet à financer.	- Mobilisation de démarches et des moyens adaptés	/8
	Proposer des solutions que pourrait adopter la Mission Locale pour pallier une réduction de cette subvention.	- Pertinence de la réponse	/6
C8.3. Formuler un conseil dans un contexte de transitions	Présenter les complémentarités potentielles entre ces deux dispositifs.	- Identification des éléments de contexte du conseil à apporter	/8
	Proposer l'argumentaire de la Mission Locale pour convaincre les propriétaires de s'engager dans la rénovation de l'habitat afin de le louer à des travailleurs saisonniers	- Adaptation du conseil	/12

GRILLE D'ÉVALUATION deuxième situation

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets ».

Capacités certifiées	Consignes	Critères d'évaluation	Barème
C8.1. Contribuer à la qualité du dialogue territorial	Présenter les divergences d'intérêts entre les acteurs concernés par la problématique du logement saisonnier. Proposer un moyen de médiation entre ces acteurs permettant d'envisager des solutions.	- Prise en compte des logiques d'acteurs	/12
		- Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation	/8
C8.2. Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet	Justifier de l'intérêt de la structure juridique de la Mission Locale. Analyser la structure financière de la Mission Locale du Périgord Noir à la vue du projet à financer. Proposer des solutions que pourrait adopter la Mission Locale pour pallier une réduction de cette subvention.	- Identification des enjeux et objectifs	/6
		- Mobilisation de démarches et des moyens adaptés	/8
		- Pertinence de la réponse	/6
C8.3. Formuler un conseil dans un contexte de transitions	Analyser la pertinence de solliciter chacun des acteurs. Proposer un argumentaire pour convaincre l'acteur retenu	- Identification des éléments de contexte du conseil à apporter	/8
		- Adaptation du conseil	/12

LISTE DES DOCUMENTS :

Document 1 : Présentation du Pays du Périgord Noir

Document 2 : Que sont les Missions Locales ?

Document 3 : Présentation de la Mission Locale du Périgord Noir

Document 4 : Un nouveau dispositif pour loger les travailleurs saisonniers

Document 5 : Affiche de présentation du dispositif

Document 6 : Flyer de présentation du projet logement saisonnier

Document 7 : Pays royannais : le secteur du tourisme devient-il plus frileux sur le recrutement des saisonniers

Document 8 : Extrait du rapport de la Cour des comptes sur le logement saisonnier

Document 9 : L'économie touristique en Périgord Noir

Document 10 : Besoins en logements dans le Pays du Périgord Noir

Document 11 : Fiche budgétaire

Document 12 : Bilan de la mission locale du Périgord noir

Document 13 : Exemple de budget annuel de fonctionnement de l'activité travailleurs saisonniers - Cas de la Mission Locale du pays Royannais

Document 14 : Page instagram du projet logement saisonnier « se loger en saison ».

1^{er} questionnaire 8.3

Document 15 : Dispositif ma prime logement décent.

Document 16 : Rénover pour mieux louer : un accompagnement sur mesure pour les propriétaires bailleurs.

2nd questionnaire 8.3

Document 15 bis : Fondation crédit Agricole.

Document 1 : Présentation du Pays du Périgord Noir

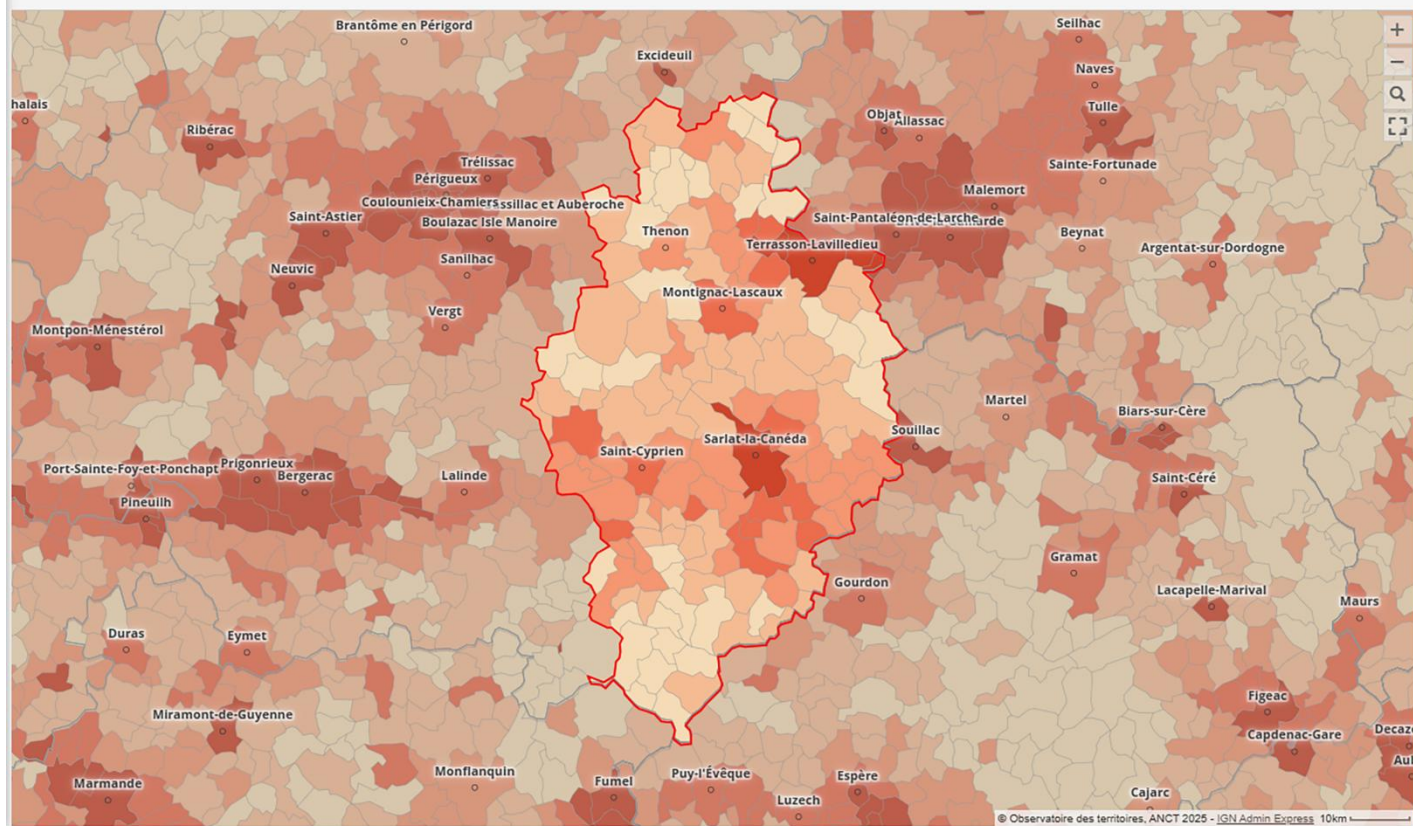


Le **Pays du Périgord noir** (PPN) est une structure de regroupement de collectivités locales françaises située en Nouvelle-Aquitaine, au sud-est du département de la Dordogne. Cette structure associative œuvre dans le développement territorial. Le **Périgord noir** est le nom d'une ancienne région naturelle appelée également Sarladais. Avec une partie du bassin de Brive qui le borde au nord, il forme l'une des quatre appellations touristiques du Périgord, avec le Périgord blanc, le Périgord pourpre et le Périgord vert. Il tire son nom des importantes forêts de chênes verts très sombres et n'a, initialement, rien à voir avec les truffes. Le Pays du Périgord noir se compose de six communautés de communes. Territoire de transition entre les plaines de l'Aquitaine et les contreforts du Massif central, il s'étend sur 2 273 kilomètres carrés, ce qui représente un quart du département de la Dordogne. Le territoire du Périgord noir est traversé par deux importants cours d'eau, la Dordogne et la Vézère, qui comptent de nombreux affluents. Ces cours d'eau majeurs constituent un élément incontournable du paysage et forment le support à partir duquel se sont développées l'urbanisation et l'agriculture.

Ils concentrent aujourd'hui encore une forte partie de la population et des activités. Les principaux pôles urbains sont ceux de Sarlat-la-Canéda la sous-préfecture (8 788 habitants en 2020 et 16 106 la même année pour la communauté de communes Sarlat-Périgord noir), et Terrasson-Lavilledieu (6 264 habitants en 2020 et 22 134 pour la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir).

PAYS DU PÉRIGORD NOIR

136 communes (2025)

1 Densité de population (habitants au km²) 2022 ▼

1

paramètres ⚙️

0,00 à 14,98 (6 693)

15,00 à 28,31 (6 721)

28,32 à 51,81 (6 705)

51,82 à 107,08 (6 711)

107,10 à 28 505,00 (8 027)

N/A (18)

France : 107,10 habitants au km²Sélection : 35,88 habitants au km²

Sources : Site du Pays du Périgord Noir et Observatoire des territoires avec données INSEE.

Document réalisé pour les besoins de l'épreuve

Document 2 : Que sont les Missions Locales ?

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale inscrit pour la première fois la définition des Missions Locales dans le Code du travail, sous la forme d'un nouvel article L.311-10-2, qui indique : « Des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes peuvent être constituées entre l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et des associations. Elles prennent la forme d'une association ou d'un groupement d'intérêt public. Dans ce dernier cas, elles peuvent recruter des personnels qui leur sont propres, régis par le présent code. Elles participent aux maisons de l'emploi visées à l'article L.311-10. Dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, elles ont pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. »

Quelle est leur forme juridique ?

Sur le plan juridique, les Missions Locales ont une personnalité propre puisque dans l'immense majorité des cas, il s'agit d'associations créées à cette fin par des communes ou des groupements de communes (à l'exception de vingt-cinq groupements d'intérêt public). La présidence de l'association est assurée par un élu d'une collectivité territoriale participant au financement. Les instances associatives regroupent les élus des collectivités, les services de l'Etat, les partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Source : extrait du site de la gazette des communes

<https://www.lagazettedescommunes.com/735144/10-question-sur-les-missions-locales/>

Document 3 : Présentation de la Mission Locale du Périgord Noir

Notre association

La Mission Locale du Périgord Noir a été créée le 1er juillet 2003. Elle appartient au service public de l'emploi (SPE) de la Dordogne. A ce titre, elle participe à la mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, de formation et d'intégration professionnelle des jeunes.

Des conseillères accueillent et informent sur tout ce qui est relatif à l'emploi, à la formation afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elles orientent vers les partenaires appropriés pour les questions de santé, logement, loisirs, culture et facilitent l'accès aux droits.

L'assemblée générale comporte 4 collèges :

- Collège des élus des collectivités territoriales,
- Collège des services de l'État,
- Collège des partenaires économiques et sociaux,
- Collège des associations et des organismes concernés par les jeunes.

Un Conseil d'Administration de 36 membres représente les quatre collèges.

Un bureau de 6 membres maximum.

En 2024, le conseil d'administration de la Mission Locale du Périgord Noir s'est réuni 3 fois afin de définir nos priorités et de suivre notre activité. Une forte participation des membres est à noter. Les statuts ont été revus en 2024.

Notre zone d'intervention

Les compétences de la Mission Locale se déploient sur le territoire du Périgord Noir. Le territoire de la Mission Locale rassemble les communes de 6 communautés de communes sur une superficie de 2 273 km², soit 25% du département de la Dordogne. Deux villes principales, Sarlat (sous-préfecture) et Terrasson, constituent les pôles d'activité. Le siège social de la Mission Locale est situé à Sarlat. Afin d'agir au plus près des jeunes, des acteurs du monde économique et associatif et de l'ensemble de ses partenaires locaux, l'offre de service de la Mission Locale se déploie au sein de 12 lieux d'accueil répartis sur les 6 communautés de communes du pays du Périgord Noir.

Source : Extrait de l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Périgord Noir

Document 4 : Un nouveau dispositif pour loger les travailleurs saisonniers.

À l'initiative de la Mission Locale qui fait office de médiateur, un nouveau mécanisme met en relation les propriétaires de logements et les employeurs de saisonniers. « Bonjour, on est deux saisonniers avec un chien, on bosse en hôtellerie et en bar. On cherche un logement ou une chambre à louer pour la saison jusqu'en septembre octobre. SVP, si quelqu'un a des pistes. » Le message date du 8 avril ; c'est l'un des nombreux publiés sur les réseaux sociaux qui portent sur la recherche d'un logement. Dans un Périgord noir déjà tendu en la matière, la difficulté à trouver un toit représente l'un des principaux freins pour les travailleurs saisonniers, qui pour certains sont contraints d'accepter des logements précaires voire indécents. Alors qu'ils remplissent des missions indispensables dans le secteur touristique, c'est le système D et le bouche-à-oreille qui offrent les meilleures pistes pour se loger. Un problème identifié par la Mission Locale, qui a mis en place un dispositif (1) à l'échelle du Périgord noir, dans un contexte où 25 % des offres d'emploi saisonnier prévoyaient la mise à disposition d'un logement en 2024, contre seulement 13 % cette année. « L'ambition est double : sécuriser les recrutements pour les employeurs, et réduire la précarité résidentielle pour les travailleurs saisonniers », résume Anne Guibert, la directrice de la Mission Locale, qui s'est inspirée d'une expérience similaire menée depuis quatre ans par l'Agglomération Royan Atlantique. Concrètement, le mécanisme met en relation un « employeur qui se porte garant moral et financier de son salarié saisonnier et un hébergeur », explique Bérénice Cheyrou, chargée du projet.

Une quinzaine de logements

La Mission Locale assure un rôle de médiation et un suivi des locations tout au long de la saison avec une priorité entre Pâques et la Toussaint. Chaque logement fait l'objet d'une convention quadripartite entre l'hébergeur, le saisonnier, l'employeur et la Mission Locale. Les saisonniers signent également un règlement intérieur et une charte d'engagement. En cas de rupture du contrat (par le patron ou l'employé), ce dernier a trois jours pour quitter le logement. « La clef d'entrée est l'employeur à travers le contrat de travail », souligne Anne Guibert. Le versement du loyer est garanti par Action Logement en cas de défaillance de paiement. Ce sont encore les prémices, mais le mouvement est lancé. Une quinzaine de logements viables ont déjà été recensés pour cet hiver : des chambres chez l'habitant ou des maisons en colocation. La Mission Locale espère séduire des propriétaires qui disposent de logements ou qui comptent en mettre sur le marché. Une bonne action pour soutenir l'économie locale autrement qu'en les mettant en ligne sur des plateformes d'hébergement.

(1) Avec le soutien de l'État, la Région et l'Europe (programme Leader), en partenariat avec les six Communautés de communes, les employeurs, Action Logement, Périgord Habitat, les centres intercommunaux d'action sociale (Cias) et de nombreux acteurs locaux.

Source : extrait d'un article de Sud-Ouest, paru le 9 octobre 2025

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

**VOUS AVEZ UN CONTRAT
SAISONNIER EN
PÉRIGORD NOIR ?**

**LA MISSION LOCALE DU PÉRIGORD NOIR VOUS
ACCOMPAGNE POUR TROUVER UN HÉBERGEMENT
- SAISON 2026 !** *SOUS CONDITIONS



SERVICE GRATUIT



CHAMBRE CHEZ L'HABITANT



STUDIO



COLOCATION



EMPLACEMENT



**CONTACTEZ-
NOUS !**

selogerensaison@mlpn.info

07.50.74.36.07

Scannez-moi !



Pour découvrir notre dispositif !



Source : Site internet de la Mission Locale

Document 6 : Flyer de présentation du projet logement saisonnier

Vous êtes propriétaires en Périgord Noir ?



Louez à un travailleur saisonnier !

Une chambre... Un logement...

- ✓ Complément de revenu !
- ✓ Garantie de loyer
- ✓ Devenez partenaire du territoire !

Scannez-moi !



Pour déposer une offre de logement !



Bérénice Cheyrou
Chargée de projet
Logement des travailleurs
saisonniers en Périgord Noir

07.50.74.36.07

selogerensaison@mlpn.info



Logement des
travailleurs saisonniers

En Périgord Noir

Soutenir l'emploi saisonnier,
c'est aussi soutenir le logement.

Le logement des saisonniers : un enjeu local majeur

En pleine saison touristique, trouver un logement décent et abordable devient un vrai défi pour les travailleurs saisonniers. Entre rareté des offres, loyers élevés et conditions parfois précaires, nombreux sont ceux qui peinent à se loger correctement.

Le Périgord Noir n'échappe pas à cette réalité.



Le dispositif vise à mettre en relation des travailleurs saisonniers avec des hébergeurs, en impliquant l'employeur, qui se porte garant pour son salarié.

Afin de sécuriser l'hébergement du salarié et de rassurer les structures ou particuliers accueillants, la Mission Locale assure un suivi et une médiation.

Une convention quadripartite est signée entre l'hébergeur, le salarié, l'employeur et la Mission Locale.

OBJECTIFS

- Réduire la précarité résidentielle
- Sécuriser les recrutements
- Valoriser l'attractivité
- Intégration durable et humaine

MISSIONS PRINCIPALES

- Diagnostic territorial
- Mobilisation des partenaires
- Développer ou activer des solutions de logement
- Accompagner les saisonniers
- Accompagner les employeurs
- Animer un réseau d'acteurs



7 x 210 mm

Source : Flyer édité par la Mission Locale du Périgord Noir

Document 7 : Pays royannais : le secteur du tourisme devient-il plus frileux sur le recrutement des saisonniers ?

L'un des indicateurs, à savoir le dispositif « Logement saisonnier » mis en place par la Mission Locale, montre un ralentissement, en ce début de saison estivale, des demandes de logements de la part des employeurs.

Le secteur du tourisme est-il un peu plus frileux, cette année, à l'heure de recruter des saisonniers ? Les raisons sont certainement multiples, mais le dispositif « Logement saisonnier » proposé par la Mission Locale de l'agglomération Royan Atlantique, qui est l'un des indicateurs de tendance, connaît en ce début de saison estivale un ralentissement. « C'est tellement fluctuant que ça peut repartir d'un seul coup à l'approche de juillet », fait tout de même remarquer le directeur de la structure, Vincent Péron. (...) En place depuis quatre ans, ce service a atteint un pic l'an dernier avec 176 saisonniers logés sur le territoire et 51 employeurs garants. « Cette année, ça démarre doucement. Le 3 juin 2025, nous n'avions que 28 saisonniers logés pour 20 garants et des prévisions d'une dizaine d'arrivées courant juin et une vingtaine en juillet. Sur cette base, avec le turn-over, on devrait monter à une centaine de saisonniers hébergés durant l'été », indique Anne Grossin qui doit faire aussi avec un peu moins d'offres de logements. On a 118 places contre 159 l'an passé. Ce sont essentiellement des solutions dans les campings avec des mobile homes, des caravanes, des emplacements nus pour des toiles de tente... On a aussi des chambres chez l'habitant, deux studios, deux appartements, trois maisons et le Garden Tennis qui propose six chambres. » La jeune femme lance donc un appel aux propriétaires intéressés pour entrer dans ce dispositif, bien consciente que « la législation fiscale n'est pas favorable, en ce moment, aux locations de courte durée ».

Une autre stratégie

Contrairement à d'autres territoires qui ont fait le choix de construire des ensembles immobiliers pour centraliser ce type de logements comme à Anglet, au Pays basque, où une résidence de 144 logements va prochainement ouvrir ses portes, l'offre en Pays royannais est diffuse. « C'est une approche différente. On fait avec le parc immobilier existant même si la Communauté d'agglomération réfléchit à un projet de résidence hôtelière à vocation sociale rue de l'Électricité sur le site où devait être construit le nouveau siège. » Comment expliquer, cette année, ce ralentissement constaté ? « Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant. Déjà, certains employeurs qui ont les moyens peuvent investir dans l'immobilier et se débrouiller par leurs propres moyens. La réforme du chômage et du RSA (Revenu de solidarité active) est aussi un élément à ne pas écarter », avance Vincent Péron. Depuis le 1er janvier 2025, les bénéficiaires du RSA sont en effet automatiquement et obligatoirement inscrits à

France Travail avec l'obligation de réaliser au moins quinze heures d'activité par semaine.
« Des habitants du territoire au RSA qui, par définition logent sur place, ont peut-être basculé sur des emplois saisonniers cet été. Nous avons prévu de faire un point avec France Travail. »

Source : Extrait d'un article du quotidien régional Sud-Ouest Par Stéphane Durand, publié le 11/06/2025

Document 8 : Extrait du rapport de la Cour des comptes sur le logement saisonnier

La moitié du million et demi de travailleurs saisonniers estimés sont employés dans le secteur du tourisme, l'autre dans celui de l'agriculture. Les 312 000 intermittents du secteur culturel, exclus de cette estimation, connaissent eux aussi une activité variable, mais, comme le montrent les investigations de la Cour, leur hébergement ne pose pas de difficultés, en dehors de cas particuliers comme le festival « off » d'Avignon ou le festival de Cannes.

Si aucune statistique de leur nombre n'est vraiment consolidée, les juridictions financières estiment à 400 000 le nombre des saisonniers qui ont besoin d'un logement à proximité de leur lieu de travail. Sans logement sur place, leur recrutement est rendu plus difficile.

En 2023, le secteur du tourisme représentait 8 % du PIB et les recettes du tourisme international 63,5 Md€ ; la viticulture, quant à elle, représentait 16 % de la production agricole française, soit 15 Md€. Ces secteurs économiques stratégiques ne peuvent se développer sans travailleurs saisonniers.

Le frein au recrutement, faute de solution d'hébergement, constitue un handicap majeur pour le développement des activités touristiques ou agricoles. Dans les métiers de l'industrie hôtelière, 84 % des entreprises estiment qu'il est difficile de recruter des saisonniers ; en conséquence, 59 % d'entre elles ont dû restreindre en 2022 leur offre en haute saison par manque de personnel.

Source : Extrait du rapport de la Cour des Comptes, juillet 2025

Document 9 : L'économie touristique en Périgord Noir

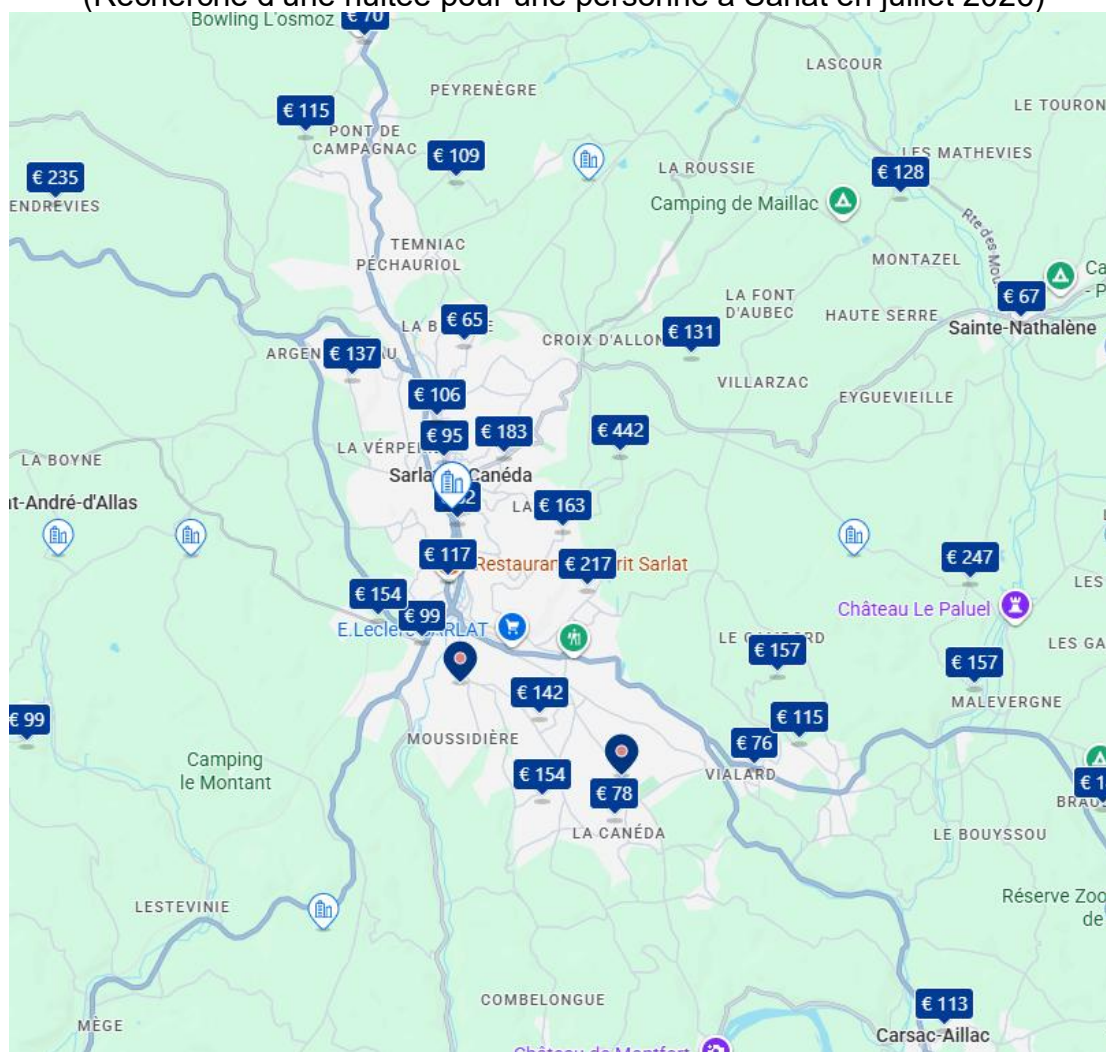
Le poids du tourisme au sein du Pays Périgord Noir n'est plus à présenter. [...] Le secteur touristique est évidemment fortement impacté par la saisonnalité. Près de 90% des projets de recrutements sont ainsi saisonniers et plus de 50% des recrutements pour 2021 sont jugés comme difficiles. Le Pays Périgord Noir dispose d'une très forte fréquentation touristique, supérieure à la moyenne départementale, mais aussi une plus forte saisonnalité. Cette saisonnalité impacte l'ensemble de l'économie (commerces, services, ...). Ces 10 dernières années, 21000 m² de surfaces d'hébergements hôteliers ont été autorisées, notamment à Sarlat, Montignac ou Coly-Saint-Amand. L'hébergement hôtelier ne représente toutefois qu'une proportion assez faible de l'hébergement touristique. Le présent schéma d'accueil et d'attractivité économique n'a pas vocation à définir la feuille de route en matière de valorisation de la destination touristique, mais plutôt à renforcer les liens entre l'économie touristique et les autres secteurs d'activités. L'intégration du secteur touristique au sein de la présente étude se résume plutôt ainsi : « Comment faire profiter l'ensemble du territoire et des acteurs économiques locaux de la notoriété et de l'attractivité touristique du Pays Périgord Noir ? »

CONSTATS	E NJEUX
▪ Le tourisme en Pays Périgord Noir représente un poids économique très important, mais aussi très saisonnier, centré sur 5 mois de l'année environ et fortement disséminé autour de petites unités (hébergement, restauration, accueil), essentiellement centrées autour de l'accueil de familles et de particuliers. ▪ Dans certains territoires (Vallée de l'Homme, Sarladais notamment), l'activité locale est très fortement dépendante du tourisme, ce qui entraîne à la fois une fragilisation et des inégalités importantes pour les populations (emploi et revenus, accès aux services et commerces, aux services de santé, forte saisonnalité des activités...). ▪ Le recours à une main d'œuvre saisonnière, généralement extérieure au Pays (et souvent à faible niveau de qualification) pose un double problème de formation et d'employabilité des populations actives au regard du tourisme d'une part, et d'hébergement territorial (rareté et cherté de l'offre), d'autre part. ▪ L'ombre portée (positive) de l'attractivité touristique tend à gommer la reconnaissance et l'identification des autres filières économiques du territoire (industrie, artisanat, services, ...) y compris en termes de marketing territorial.	▪ Professionnaliser et structurer la filière « tourisme », y compris qualitativement, notamment en termes de réception, d'hébergement et de restauration. • Faciliter l'accueil des groupes et donner, éventuellement en conventionnant avec les plateformes aéroportuaires (notamment Bergerac) une vocation « tourisme d'affaire et de congrès » au Pays. • Encourager la mise en place d'une structure d'hébergement pour les saisonniers et assurer des formations continues de mise à niveau et de professionnalisation à l'accueil et l'accompagnement touristique. ▪ Développer des filières économiques dérivées de l'attractivité touristique et culturelle (écoconstruction, architecture de la rénovation, entretien et paysagement de jardins, artisanat d'art, métiers de(s) la culture(s), audiovisuel, cinéma, ...). • Promouvoir un marketing spécifique économique « Pays du Périgord Noir » différencié du volet « tourisme » pour affirmer la vocation économique du Pays.

Secteur touristique : projets de recrutement à l'échelle du Pays du Périgord Noir en 2021

Métiers	Projets de recrutement	Dont recrutements jugés difficiles	Dont emploi saisonniers
Serveurs de café restaurants	620	40 %	90 %
Employés de l'hôtellerie	440	50 %	93 %
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de restauration	350	57 %	74 %
Cuisiniers	340	44 %	91 %
Chefs cuisiniers	60	85 %	83 %

Capture d'écran d'une recherche de logement sur le site Booking
(Recherche d'une nuitée pour une personne à Sarlat en juillet 2026)



Sources : Diagnostic de territoire, Schéma d'accueil et d'attractivité économique du Pays du Périgord Noir à partir des données : Etude Besoins en Main d'Œuvre 2021 – Pôle Emploi, CDT Dordogne Périgord, SITADEL, IGN Réalisation : Métropolis, 2022

Document 10 : Besoins en logements dans le Pays du Périgord Noir

Les besoins en logements : une offre concurrentielle

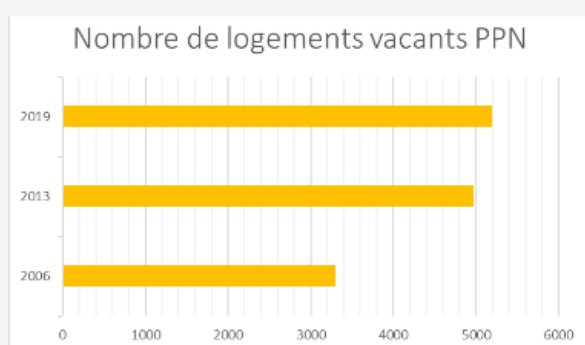
	Part des résidences secondaires	Evolution en pourcentage (2014-2020)
Périgord Noir	25,20%	+ 1,80%
Dordogne	14,40%	+ 1,30%
Nouvelle Aquitaine	12,10%	+ 1,30%

Source : Insee, RP 2014, RP 2020

1/4 des logements sont déclarés comme résidences secondaires soit 14 833 en Périgord Noir sur 59 331 habitations

Une attractivité touristique qui pèse sur l'offre immobilière, confortée par la grande présence des locations type Airbnb / gîtes (2.5 millions de nuits en 2023 en Dordogne, soit +11% par rapport à 2022)

Les besoins en logements : une offre fragilisée



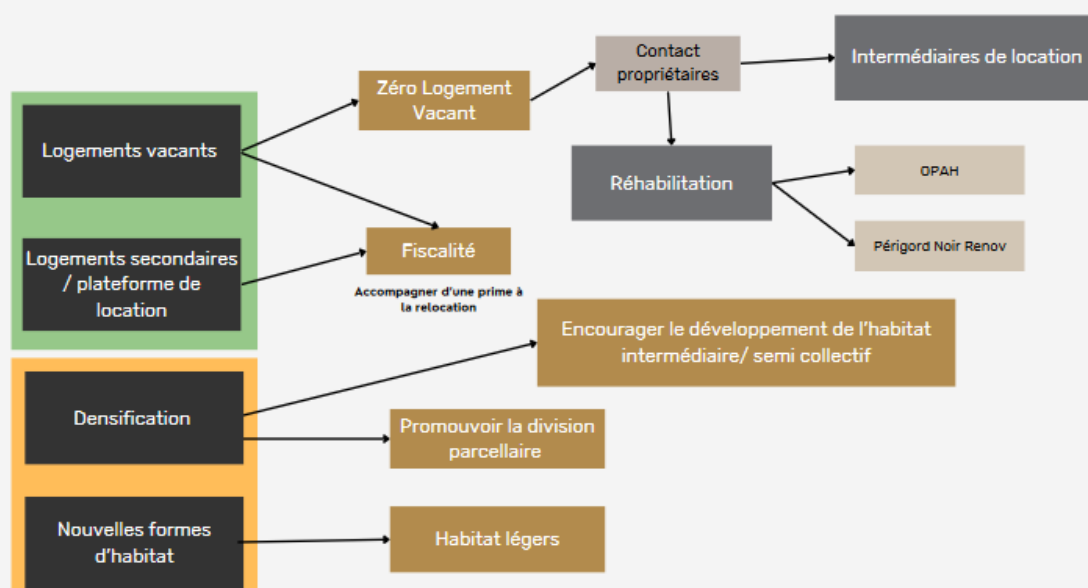
Source : Observatoire Départemental de l'Habitat, zone PPN

8% du parc est considéré comme vacant une proportion en dessous de la moyenne départementale (10.2%) et régionale (8.4%)

+ de 5000 logements vacants en PPN MAIS :

- Plutôt présents en zone rurale peu tendue
- 36% (estimation) nécessitent d'important travaux de rénovation

Des pistes de solutions...



Source : Compte-rendu du groupe de travail « logement » du pays du Périgord Noir, site internet du Pays

Document 11 : Fiche budgétaire

Objectifs poursuivis	L'objectif du projet est de créer et de développer une mobilisation concertée des différents acteurs du Périgord Noir afin de développer des solutions innovantes en matière de logement pour les travailleurs saisonniers, pour des publics éloignés géographiquement des zones d'emploi de saison en Périgord Noir.	
Lien avec la stratégie du GAL	Accompagner les acteurs économiques du territoire pour stimuler les ressorts de l'économie locale.	
Nature des dépenses	Les dépenses concernent essentiellement des ressources humaines, des déplacements et de la communication	
Coût total du projet	218 000 €	
Montant européen sollicité par le porteur de projet	150 000 € FEADER	
Co-financeurs	Etat 40 000 et autres à valider	
Autofinancement	0	0 %

Maquette financière proposée par le porteur de projet

Co financeurs	Montant en €	Part en %
Etat (acquis 50%)	40 000	24 %
Région ou autre	28 000	7%
Fonds européen	150 000	69 %

Source : Pays du Périgord Noir, document modifié pour les besoins de l'épreuve

Document 12 : Bilan de la Mission Locale du Périgord Noir

ACTIF					PASSIF		
31/12/2024				31/12/2023	31/12/2024		31/12/2023
Intitulé	Brut	Ats et P (1)	Net	Net			
Immobilisations Incorporelles					Fonds propres statutaires	420 633	418 459
Concessions droits similaires	1 260	1 260			Excédent ou déficit de l'exercice	9 418	2 174
Immobilisations incorporelles en cours	6 476		6 476		Subventions d'investissement	651	1 108
Immobilisations corporelles				139 210	Fonds dédiés sur subvention d'investissement	19 904	
Autres immobilisations corporelles	201	80	121				
	334	182	153				
Total actif immobilisé							
Total actif immobilisé	20 9071	81 442	127 629	139 210	Total des fonds propres	450 606	421 741
Stocks et en cours					Provisions pour charges (2)	67 786	57 832
Créances					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 482	21 920
Autres créances			200 213	193 870	Dettes fiscales et sociales	137 172	117 061
Disponibilités			453 171	343 742	Dettes sur immobilisations	66 880	35 450
Charges constatées d'avance			5 575	6 531	Produits constatés d'avance	44 662	29 349
Total actif circulant			658 959	544 142	Total dettes	268 197	203 779
Total actif			786 588	683 352	Total Passif	786 588	683 352

(1) Amortissements et dépréciations

(2) Les provisions pour charges seront assimilées dans l'analyse à des dettes.

Source : Mission Locale du Pays du Périgord Noir, document modifié pour les besoins de l'épreuve

Document 13 : Exemple de budget annuel de fonctionnement de l'activité travailleurs saisonniers.

Cas de la Mission Locale du Pays Royannais

Charges		Produits	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
60. Achats	1 317	74. Subventions	57 003
61. Services extérieurs	6 923	d'exploitation	39 130
Location	3 315	DDETS	
Assurances	3 215	Direction Départementale de	
Documentation	393	l'Emploi du Travail et des	
62. Autres services	3 398	Solidarités	873
extérieurs	1 256	Communauté de Communes	17 000
Rémunérations		France travail	
intermédiaires et honoraires	1 450		
Déplacements			
Services bancaires, autres	3 687		
63. Impôts et taxes	2 710		
Impôts et taxes sur	977		
rémunération	39 826		
Autres impôts et taxes	27 500		
64. Charges de personnel	11 651		
Rémunération des personnels	675		
Charges sociales	14		
Autres charges de personnel			
66. Charges financières	1 838		
68. Dotation aux			
amortissements,			
provisions et engagements			
Total des charges	57 003	Total des produits	57 003

Source : Mission Locale du Pays Royannais, document modifié pour les besoins de l'épreuve

Document 14 : Le projet « se loger en saison » sur Instagram



Instagram

Se connecter

S'inscrire



Source : captures d'écran de réseaux sociaux

Document 15 : Dispositif « Ma Prime Logement Décent »

Ma Prime Logement Décent est une aide de l'État qui subventionne les travaux de rénovation des logements et des copropriétés indignes ou dégradés pour permettre à chacun de vivre avec confort et sécurité chez lui.

Ma Prime Logement Décent pour votre logement

En fonction de l'état d'insalubrité et de dégradation du logement, Ma Prime Logement Décent s'adresse à la fois aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes et aux propriétaires bailleurs sous conditions de conventionnement de loyer de leur logement.

Les travaux éligibles à Ma Prime Logement Décent sont ceux permettant de rendre le logement plus confortable et plus sécurisé, par exemple : la rénovation du réseau électrique et de gaz, le changement de la toiture ou encore le renforcement des fondations du logement. Pour garantir un suivi tout au long des travaux de rénovation, l'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) habilité par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) est obligatoire.

Pour être éligible, le logement doit également faire l'objet d'un audit énergétique. L'octroi d'une aide pour la réalisation de travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé est conditionné à l'atteinte au minimum d'une classe E après travaux de grande ampleur pour les propriétaires occupants, et d'une classe D pour les propriétaires bailleurs.

Ma Prime Logement Décent en copropriété

Ma Prime Logement Décent subventionne également les travaux de sécurité et de salubrité des parties communes et équipements communs des copropriétés dégradées.

L'Anah peut subventionner un syndicat de copropriétaires pour :

- lever un arrêté de mise en sécurité, lorsqu'il est « ordinaire » (hors mesure d'urgence),
- lever un arrêté d'insalubrité
- lever un arrêté sur les équipements communs de l'immeuble
- lever un arrêté concernant le saturnisme

L'Anah finance les travaux nécessaires pour lever la procédure à 50 % des dépenses HT.

Source : Extrait du site internet de France Renov

<https://france-renov.gouv.fr/aides/ma-prime-logement-decent>

Document 16 : Rénover pour mieux louer : un accompagnement sur mesure pour les propriétaires bailleurs.

Dans le Périgord Noir, la rénovation des logements est un enjeu essentiel pour améliorer le confort des habitants, soutenir l'attractivité du territoire et favoriser une offre locative de qualité.

Grâce au dispositif Périgord Noir Rénov', les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'aides financières importantes et d'un accompagnement personnalisé pour réaliser des travaux d'adaptation, de mise en accessibilité ou d'amélioration des équipements.

Le dispositif s'adresse à plusieurs profils afin de répondre aux besoins des habitants les plus vulnérables :

- Propriétaires occupants
- Locataires du parc privé
- Personnes aux revenus modestes et très modestes
- Personnes âgées :
 - Dès 70 ans, sans justificatif particulier
 - De 60 à 69 ans, sous conditions liées au GIR (groupe iso-ressources, il correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée)
- Personnes en situation de handicap, quel que soit l'âge

L'accompagnement proposé permet à chaque habitant de vivre dans un logement adapté, confortable et sécurisé.

Quels travaux sont concernés ?

Les aides couvrent un large éventail de travaux destinés à améliorer l'autonomie, la sécurité et l'accessibilité :

- Adaptation des équipements du logement
- Rénovation ou remplacement des sanitaires
- Travaux d'accessibilité intérieure : circulations, seuils, escaliers, aménagements spécifiques
- Travaux d'accessibilité extérieure : rampes, cheminements, accès au logement

Ces travaux aident à maintenir les occupants dans leur logement, à simplifier la mise en location et à renforcer la valeur du patrimoine immobilier.

Quelles aides financières ?

Le dispositif propose des subventions proportionnelles aux revenus du ménage, avec un plafond de travaux fixé à **22 000 € HT**.

- **Revenus très modestes :**
 - Prise en charge **jusqu'à 70 %**
 - Dans la limite de **15 400 € HT**
- **Revenus modestes :**
 - Prise en charge **jusqu'à 50 %**
 - Dans la limite de **11 000 € HT**

Ces aides réduisent considérablement le reste à charge pour les propriétaires bailleurs souhaitant améliorer leur bien.

Un accompagnement gratuit et complet

Un assistant à maîtrise d'ouvrage, agent de votre communauté de communes, vous accompagne gratuitement à chaque étape :

- Analyse de votre situation et définition des besoins
- Information sur les aides mobilisables
- Étude et analyse des devis
- Montage et dépôt du dossier
- Suivi jusqu'au déblocage des subventions

Un soutien précieux pour simplifier vos démarches et garantir la réussite de votre projet.

Source : extrait du site internet de la communauté de communes Dordogne-Bessède

<https://ccdordogne-bessede.fr/renovation-perigord-noir-accompagnement-proprietaires-bailleurs/>

Document 15 bis : Fondation Crédit Agricole

Le projet doit :

- Avoir un **intérêt collectif durable** au profit du territoire Charente-Périgord. Il doit favoriser l'animation locale, la création ou le maintien d'activités, l'apport de services, la création ou le maintien de lien social, la création d'emplois.
- Concerner des frais d'investissement uniquement liés à la mise en œuvre d'un projet
- S'inscrire dans l'un des six domaines d'action de la Fondation :
 - l'art et la culture, le patrimoine ;
 - la recherche et l'enseignement ;
 - l'éducation et la famille ;
 - l'environnement et le développement durable ;
 - le social et l'humanitaire ;
 - le sport, la philanthropie.

Quels sont les critères d'exclusion ?

- Les demandes de financement pour des dépenses de fonctionnement, de création de micro-entreprise ou d'entreprise en direct ;
- Les projets à but lucratif, commercial, ou bien ne profitant à un cercle restreint de personnes
- Les projets n'ayant pas d'autre partenaire financier que la Fondation Crédit Agricole Charente-Périgord ;
- Les projets professionnels ou de participation à des rallyes ou à des raids ;
- Les clients Crédit Agricole Charente-Périgord dont le compte est géré au Contentieux, faisant l'objet d'un recouvrement amiable ou présentant des dysfonctionnements notoires et / ou récurrents ;
- Les projets ayant déjà bénéficié d'une subvention de la Fondation Crédit Agricole Charente-Périgord ;
- Les projets susceptibles de porter atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou comportant des risques notoires pour les porteurs de projet ou pour la collectivité ;
- Les projets du ressort des collectivités publiques

Source : Extrait du site du Crédit Agricole

*http://cp.credit-agricole.fr/externe/sites-externes/espace_societaire/etre-societaire/solutions-accompagnement-mutualiste/fondation-credit-agricole-charente-perigord.php

GRILLE D'ÉVALUATION

REPERES POUR LA NOTATION

Chaque copie est évaluée par un binôme de correcteurs constitué d'un enseignant de SESG et d'un enseignant d'histoire-géographie ou d'ESC. Il ne s'agit pas d'une double correction mais plutôt d'une évaluation commune. Si la capacité intermédiaire C8.2 « Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet », demande une expertise dans les sciences de gestion que l'enseignant de SESG est plus à même de mobiliser, cela n'exclut pas le regard de l'autre correcteur.

Comme le montre la grille, les points sont attribués par critère. En aucun cas les points ne doivent être attribués aux indicateurs : le « découpage » des points attribués à un même critère est donc exclu. Les indicateurs d'évaluation permettent d'apprécier le niveau d'acceptabilité de la réponse fournie, au regard du contexte, ce sont des éléments observables.

Utilisation de la grille d'évaluation par les correcteurs :

- Dans un premier temps, il faut évaluer la qualité de la réponse pour chaque consigne avec les niveaux de la colonne "évaluation" [- , -, -, +, ++] au regard des critères d'évaluation. Pour ce faire, un tableau de descripteurs d'atteinte des critères est fourni par consigne aux correcteurs. Il complète et précise les indicateurs de la note de service en les contextualisant en fonction du sujet. Ce tableau permet d'aider à objectiver le niveau de maîtrise du critère par le candidat et donc au correcteur de positionner dans la « grille candidat », par consigne, une croix dans une des quatre colonnes [- , -, -, +, ++]. L'expression de ce palier de compétence est à considérer comme une « cible », la réponse du candidat ne sera pas forcément exactement cela, mais c'est de ce palier qu'elle se rapprochera le plus.

Les correcteurs renseignent au fur et à mesure de la lecture de la copie, les colonnes [- , -, -, +, ++] de la grille d'évaluation. A l'issue de la lecture, chaque critère obtient un nuage de croix dans ces colonnes. La note du critère est attribuée au regard de la répartition du nuage. Il est attendu que l'attribution de cette note se fasse d'une manière globale, en prenant en compte les [- , -, -, +, ++] attribués. Ainsi un critère comprenant une majorité de ++ et + peut donc parfaitement se voir attribuer la note maximale, même s'il comporte une question moins bien traitée (attribution d'un -). On cherche donc à valoriser ce qui a été fait plutôt que de sanctionner ce qui ne l'a pas été.

La colonne « appréciations » permet de consigner des éléments significatifs justifiant la note attribuée au critère à l'issue de la lecture de toutes les réponses contribuant à montrer la maîtrise par le candidat du critère correspondant. Il est important durant la formation d'habituer les apprenants à cette modalité de correction. La grille avec les descripteurs des paliers de compétence est un outil utile pour l'enseignant dans la construction de sa progression pédagogique et utile à l'apprenant pour se positionner au regard des objectifs de la formation.

- Dans un deuxième temps, les correcteurs d'un même binôme confrontent leurs évaluations et échangent entre eux pour fixer les points attribués. Il ne s'agit pas de faire une moyenne, mais bien de discuter de l'appréciation de l'atteinte de la capacité. L'ensemble est reporté sur une grille unique (une par copie).

- Enfin les points pour chacun des critères sont additionnés pour donner la note finale sur 20 et la partie « appréciation générale » est renseignée.

Capacité intermédiaire C8.1 « Contribuer à la qualité du dialogue territorial »

Pour rappel les conditions d'atteinte de la capacité qui figurent dans le référentiel de formation sont décrites ainsi :

La capacité est atteinte si l'apprenant, dans sa fonction d'animateur territorial, est en mesure de mener un processus de concertation adapté entre les acteurs en vue d'améliorer le dialogue territorial.

Dans le sujet zéro présenté, le candidat doit être en mesure de saisir les problématiques posées par le logement des saisonniers dans un territoire où les activités touristiques et agricoles sont en « concurrence » sur la période estivale. Dans cet exemple, les deux consignes permettent d'évaluer le niveau de maîtrise et de compréhension sur le premier critère mais la première consigne ne permet pas de renseigner le deuxième critère.

Question	Indicateurs et éléments de correction	Critères	--	-	+	++
Présenter les divergences d'intérêts entre les acteurs concernés par la problématique du logement saisonnier.	Identification de la problématique du logement saisonnier Caractérisation des acteurs en présence Identification des logiques d'acteurs - divergences d'intérêt entre les acteurs (besoin de MO pour employeurs donc de logements à faible loyer, besoin de soutien à l'activité pour les collectivités, besoin de rentabilité pour les bailleurs...) Identification des freins et leviers potentiels (intérêt général : les activités économiques ne peuvent fonctionner sans les saisonniers Réflexion globale sur le foncier et sur l'habitat pour les collectivités Freins : intérêts « à court terme » pour les bailleurs"	Prise en compte des logiques d'acteurs	Les acteurs ne sont pas tous identifiés, leurs intérêts et leurs logiques ne sont pas pris en compte.	Les acteurs sont tous identifiés, leurs intérêts et leurs logiques ne sont pas clairement identifiés.	Les acteurs sont tous identifiés, leurs intérêts et leurs logiques bien identifiés. La problématique du logement saisonnier est comprise.	Tous les acteurs sont repérés, leurs logiques et leurs intérêts clairement identifiés, la réflexion va au-delà des informations contenues dans le corpus documentaire. Les enjeux de la problématique du logement saisonnier sont nettement perçus.
		Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation	x	x	x	x
Proposer un moyen de médiation entre les acteurs permettant d'envisager des solutions.	Analyse du besoin Choix adapté du mode de médiation Eléments de mise en œuvre du mode d'animation, de concertation ou de médiation présentés Pas de forme attendue pour le « moyen de médiation » mais il faut évaluer la pertinence de la proposition, sa complétude (acteurs concernés), son efficacité supposée (pertinence par rapport à la cible et aux objectifs), la précision des éléments d'organisation.	Prise en compte des logiques d'acteurs	Proposition de médiation qui ne prend pas en compte les acteurs.	Proposition de médiation qui prend partiellement en compte les acteurs concernés.	Proposition de médiation qui prend en compte les acteurs concernés et certaines de leurs logiques.	La proposition de médiation prend en compte tous les acteurs et leurs logiques, répondant explicitement aux divergences d'intérêt entre eux.
		Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation	Réponse non adaptée au contexte.	Proposition peu adaptée ou très incomplète exemple : "Faire des réunions" sans lien avec les divergences.	Proposition adaptée mais incomplète sur les éléments de mise en œuvre.	Proposition adaptée avec dispositif complet outils (garantie, subventions, communication) + rôles clairs pour chaque acteur.

Capacité intermédiaire C8.2 « Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet »

Pour rappel les conditions d'atteinte de la capacité qui figurent dans le référentiel de formation sont décrites ainsi :

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure d'accompagner un porteur de projet qui le sollicite dans la constitution des dossiers techniques, réglementaires et financiers afin d'envisager la faisabilité du projet et les conditions de sa mise en œuvre.

Dans cette optique :

- Il accompagne le porteur de projet dans ses choix techniques et économiques, en mobilisant à bon escient des experts lorsque cela est nécessaire,
- Il prend en compte le contexte territorial,
- Il apporte ou mobilise un conseil dans la structuration juridique envisagée par le porteur de projet.
- Il mobilise une expertise financière pour accompagner le porteur de projet dans la recherche de financements (subventions, crédits bancaires, ...).

Dans le sujet zéro présenté on s'attache bien aux dimensions juridiques et financières, chacune des questions permettant d'évaluer les trois critères. La Mission Locale étant un acteur qui peut être plus ou moins connu par les apprenants selon les situations pédagogiques développées pendant la formation, un texte précise son objet et son fonctionnement pour que tous les candidats soient traités équitablement.

Le statut des Missions Locales, associations faisant partie du service public de l'emploi peut laisser apparaître quelques ambiguïtés en termes d'analyse financière ou de possibilités de financement. Les correcteurs doivent tenir compte de cette difficulté inhérente à la diversité des acteurs du domaine de l'animation et du développement des territoires en évaluant la pertinence de la réponse sans attendre un haut niveau d'expertise.

C8.2

Question	Indicateurs et éléments de correction	Critères	--	-	+	++
Justifier de l'intérêt de la structure juridique de la Mission Locale pour porter ce projet	<i>Les travailleurs saisonniers sont souvent des jeunes- Cohérence avec la cible des ML</i> <i>· Le projet facilite l'insertion pro</i> <i>– Cohérence avec la mission des ML</i> <i>· Les ML sont en général bien identifiées par les entreprises</i> <i>· Le statut association semble pertinent au regard du service proposé (non lucratif)</i>	Identification des enjeux et des objectifs	Le service proposé et le rôle de la mission locale ne sont pas mis en lien	Approche limitée au rayonnement Ou au statut juridique	Un début de lien entre le service et le rôle de la ML est présenté mais avec des éléments partiels.	Approche complète et connectée des différents éléments avec des arguments structurés
		Mobilisation des démarches et des moyens adaptés	Pas de compréhension de l'objet de la ML	Des éléments juridiques et économiques mobilisés	Comparaison sur quelques éléments entre l'objet et le projet	Comparaison aboutie et argumentée entre le statut juridique et l'objet du projet
		Pertinence de la réponse	Réponse absente ou erronée	Des éléments de réponse exacts mais trop partiels (pas de lien entre la structure et le projet)	Des éléments de liens sont présentés mais l'argumentation est à peine esquissée	Réponse complète et argumentée
Analyser la structure financière de la Mission Locale du Périgord Noir à la vue du projet à financer.	<i>La structure présente des « disponibilités » importantes.</i> <i>Faire du lien avec le fonctionnement de la ML</i> <i>· Disponibilités à mettre en // avec les dettes, dettes < disponibilités => Pas de risque d'insolvabilité</i> <i>o Constat valable pour les 2 années présentées= Stabilité dans le temps</i> <i>· Pas d'emprunt en cours,</i> <i>· Fonds propre > dettes (provisions incluses)</i> <i>· Structure dépendante des subventions publiques</i> Synthèse et prise de position	Identification des enjeux et des objectifs	Les éléments de l'analyse financière à conduire ne sont pas identifiés	Quelques points sont listés mais l'analyse est incomplète ou inexistante	Un début d'analyse est présenté à base de calculs types mais l'analyse reste superficielle	Une analyse complète (4 points d'analyse au minimum) prenant en compte les besoins et les ressources en financement
		Mobilisation des démarches et des moyens adaptés	Ne maîtrise pas le vocabulaire comptable ni les outils d'analyse	Trop peu d'outils sont mobilisés ou ils le sont mal	Les outils comptables sont connus et partiellement utilisés	Bonne utilisation des outils et du vocabulaire comptable Prise en compte adaptée du contexte
		Pertinence de la réponse	Réponse erronée ou absente	Réponse schématique et non argumentée (limitée à la trésorerie) Le candidat présente un début de réponse mais elle reste incomplète et peu argumentée	Réponse cohérente avec la structure financière de la ML mais sa justification reste superficielle	Approche fine du financement de la mission locale (absence de jugement hâtif) Justification argumentée
Proposer des solutions que pourrait adopter la Mission Locale pour pallier une réduction de cette subvention	<i>1 ETP affecté au pilotage du projet, nécessaire au démarrage, à questionner pour la suite</i> <i>Chercher un financement DDETS//Royan</i> <i>Chercher des financements privés</i> <i>→ Collectifs d'employeurs ?</i> <i>Commercialiser ce service auprès des entreprises ou des bailleurs</i>	Pas d'identification des besoins et des sources de financement potentiels pour répondre à l'enjeu du financement du projet	Pas de prise en compte des sources de financement et des montants à financer	Prise en compte d'éléments partiels dans les besoins ou les sources de financement	Prise en compte partielle des ressources et besoins	Analyse qualitative des sources de financement et des besoins dans le cadre du projet.
		Mobilisation des démarches et des moyens adaptés	Pas d'utilisation des documents fournis	Utilisation partielle des documents (soit uniquement financiers soit simplement économiques)	Utilisation des documents pour identifier les possibilités	Prise en compte des ressources et besoins à la vue de leurs potentialités de réalisation dans le cadre du projet
		Pertinence de la réponse	Pas de réponse ou réponse erronée	Réponse ne prenant en compte qu'une dimension	Mise en évidence de deux moyens d'équilibrer le budget	Analyse des potentialités comparées de chacune des solutions

Capacité intermédiaire C8.3. « Formuler un conseil dans un contexte de transitions »

Pour rappel les conditions d'atteinte de la capacité qui figurent dans le référentiel de formation sont décrites ainsi :

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure d'accompagner un porteur de projet en lui apportant des conseils professionnels, en réponse à ses attentes. La notion de conseil doit s'entendre au sens d'orientation, d'éclairage, de la prise de décision des professionnels et pas de prescription, les laissant libres de leur choix.

Pour ce faire il :

- analyse la pertinence du projet et mesure sa faisabilité en mobilisant les différents éléments à sa disposition,
- structure ses conseils en questionnant le projet au regard du contexte de transitions,
- adapte ses recommandations aux attentes des interlocuteurs.

Le sujet zéro présente deux situations de questionnement visant à évaluer la capacité intermédiaire C8.3. Un sujet d'EPT ne comportera qu'un seul questionnement, l'alternative présentée ici permet de mettre en évidence le champ des possibles. Les critères mobilisés, prescrits par le référentiel ne changent pas, en revanche c'est bien au niveau des indicateurs et des descripteurs de niveau que les modalités de correction vont être ajustées et affinées.

Lors de l'EPT, un seul questionnement sera proposé, il n'y aura pas de choix à opérer pour le candidat.

C8.3 Situation 1

Question	Indicateurs et éléments de correction	Critères	--	-	+	++
Présenter les complémentarités potentielles entre ces deux dispositifs.	Prise en compte des transitions et des politiques publiques Convergence des objectifs des dispositifs, nécessité commune d'une politique d'habitat raisonné (soutien à l'activité, prix du foncier à maîtriser...), Prise en contexte des éléments de contexte : même territoire, réseau d'acteurs travaillant déjà ensemble, permet de répondre aux besoins du territoire, sécurisation des propriétaires...	Identification des éléments du contexte du conseil à apporter	Le contexte n'est pas pris en compte ou de façon peu pertinente	Des éléments de contexte sont identifiés mais insuffisamment structurés	Les principaux éléments de contexte sont identifiés et organisés de façon cohérente	Les éléments de contexte sont identifiés et valorisés de façon pertinente dans l'argumentaire
		Adaptation du conseil	Les spécificités des deux dispositifs ne sont que superficiellement identifiés sans aucune mise en évidence des complémentarités	Des spécificités des deux dispositifs sont repérées mais les complémentarités ne sont pas explicites	Les principales spécificités des deux dispositifs qui permettent des complémentarités sont présentées. ce développement reste formel sans valorisation du contexte.	Les complémentarités entre les deux dispositifs sont présentées en utilisant un argumentaire contextualisé prenant en compte chacune de leurs spécificités
Proposer l'argumentaire de la Mission Locale pour convaincre les propriétaires de s'engager dans la rénovation de l'habitat pour le louer à des travailleurs saisonniers	Pertinence des arguments pour les propriétaires Pertinence des éléments économiques et sociaux retenus Adaptation de la forme du conseil Qualité de la rédaction et de la formulation des arguments	Identification des éléments du contexte du conseil à apporter	Pas de prise en compte de la nature des différents acteurs (mission locale et propriétaires visés) dans l'argumentaire	Prise en compte partielle des différents acteurs et de leurs intérêts	Prise en compte précise des différents acteurs et de leurs intérêts	Prise en compte dynamique des acteurs et de leurs intérêts dans le contexte socioéconomique local
		Adaptation du conseil	Argumentaire qui se limite à une synthèse maladroite des éléments du projet, sans rapport avec le contexte	Argumentaire cohérent qui s'inscrit dans un cadre conventionnel, le public est partiellement pris en compte	L'argumentaire intègre non seulement la présentation du projet mais la relie aux préoccupations des propriétaires visés	Argumentaire dynamique qui intègre pleinement les craintes et les motivations des propriétaires visés et prend en compte les blocages potentiels

C8.3 Situation 2

Question	Indicateurs et éléments de correction	Critères	--	-	+	++
Analyser la pertinence de solliciter chacun des acteurs	Pour chaque acteur, identification d'atouts et contraintes en fonction de : -caractéristiques de l'acteur (fonctionnement, compétences...) -prise en compte des transitions et politiques publiques -Prise en compte des éléments de contexte, du territoire -Exemple du pays royannais comme capitalisation d'expérience	Identification des éléments du contexte du conseil à apporter	Le contexte n'est pas pris en compte ou de façon peu pertinente, pas d'analyse de l'objet du projet ni de la nature des financeurs	Le contexte est partiellement pris en compte, mais les limites des financeurs sont incomplètement appréhendées	Le contexte est bien identifié, les éléments clés de la nature du projet sont appréhendés ainsi que les caractéristiques des financeurs	Le contexte est clairement identifié et mis au service de l'argumentation. Analyse complète des caractéristiques des financeurs en rapport avec l'objet du projet
		Adaptation du conseil	Choix non présent ou non raisonné	Conseil argumenté mais qui ne prend pas exactement en compte le rapport entre le financeur et le projet	Conseil qui respecte la cohérence projet/objet des financeurs mais cohérence non démontrée	Conseil qui démontre la cohérence entre l'objet du projet et les objectifs des financeurs
Proposer un argumentaire pour convaincre l'acteur retenu	Prise en compte du besoin formulé Prise en compte de l'acteur retenu Pertinence des arguments et des éléments retenus Adaptation de la forme du conseil Qualité de la rédaction et de la formulation des arguments	Identification des éléments du contexte du conseil à apporter	Pas de prise en compte de la nature du financeur et des éléments de contexte dans l'argumentaire	Prise en compte formelle du financeur et du contexte	Prise en compte des objets, nature et intérêts des financeurs en lien avec le contexte	Prise en compte dans le langage des éléments de communication à adresser aux financeurs, mise en relation fine et pertinente avec les éléments de contexte
		Adaptation du conseil	Argumentaire qui se limite à une synthèse maladroite des éléments du projet, sans rapport avec le contexte	Synthèse formelle des éléments du projet sans réelle prise en compte des préoccupations des financeurs	L'argumentaire intègre non seulement la présentation du projet mais la relie aux préoccupations des financeurs	Argumentaire dynamique qui intègre dans l'expression codes et valeurs des financeurs sollicités